

**TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT**  
Société par actions simplifiée au capital social de 2.528.900 euros  
Siège social : 32, rue de Monceau – 75008 Paris  
491 909 446 RCS Paris

(la « Société »)

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT**  
**EN DATE DU 30 AVRIL 2026**

---

L'an deux mille vingt-six,

le 30 avril,

Monsieur Henri Marcoux, agissant en sa qualité de Président de la Société a pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un Directeur Général Délégué ; et
- Pouvoirs pour formalités légales.

**PREMIERE DECISION**

*(Nomination d'un Directeur Général Délégué)*

Le Président, conformément aux dispositions de l'article 13.2 des statuts intitulé « Directeurs Généraux – Directeurs Généraux Délégués »,

**décide** de nommer, à l'effet d'exercer les fonctions de Directeur Général Délégué de la Société, et ce à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026 pour une durée illimitée :

- Monsieur Jérôme Grumler, né le 04/04/1973 à Le Chesnay et demeurant [REDACTED]

Sans préjudice de la compétence des organes et des autres représentants légaux de la Société, le Directeur Général Délégué est exclusivement autorisé à :

- (a) assurer la gestion courante de la Société, signer toute la correspondance, superviser et contrôler les locaux où sont installés les services commerciaux, administratifs et comptables de la Société ;
- (b) déposer ou remettre toute déclaration, attestation, rapport ou notification exigée par une administration, une autorité ou une contrepartie publique ou privée française ou étrangère ;
- (c) signer et retirer auprès de La Poste ou de tout autre service de livraison toute lettre ou tout colis adressé à la Société, que ce soit par courrier ordinaire ou recommandé, avec ou sans valeur déclarée ;
- (d) souscrire ou résilier toute police d'assurance couvrant tout type de risque ;



- (e) engager toute dépense opérationnelle courante ;
- (f) ouvrir et clôturer tout compte bancaire auprès d'établissements financiers en France et à l'étranger et, plus généralement, conclure ou résilier tout contrat de services ou accord avec ces établissements financiers ;
- (g) gérer les comptes bancaires ouverts, émettre tout chèque et gérer tout retrait d'espèces ou mouvement de fonds, et donner des instructions pour tout ordre de virement, notamment dans le cadre des investissements réalisés par la Société dans le cadre de ses activités ;
- (h) contrôler l'information comptable et financière et la détermination du niveau des fonds propres de la Société ;
- (i) établir tous les rapports réglementaires et comptables qui pourraient être exigés, et plus particulièrement tout document relatif aux obligations de la Société envers toute administration fiscale ;
- (j) assurer l'administration courante, la gestion opérationnelle et l'examen et la réalisation des opportunités d'investissement et désinvestissement des diverses entités comprises au sein de l'activité d'actifs réels gérée par la Société (les « **Entités** ») (ce périmètre étant étendu le cas échéant, à tout véhicule d'investissement ou de co-investissement qui pourrait être créé pour les besoins des opérations d'investissement des Entités), à cet effet et dans ce cadre, notamment :
  - conclure des offres de cession et des actes de cession d'éléments du patrimoine détenus directement ou indirectement par les Entités, signer les mandats avec des intermédiaires liés à ces cessions, des accords de confidentialité et engager tous frais liés à ces opérations ;
  - conclure des offres d'achat et des actes d'acquisition d'éléments du patrimoine à détenir directement ou indirectement par les Entités, des mandats donnés aux intermédiaires liés à ces opérations, des accords de confidentialité et engager des dépenses liées à ces opérations et notamment à l'accomplissement de *due diligence* ;
  - souscrire des emprunts (ou des opérations de couverture de taux), des dettes financières, réaliser des acquisitions payables à terme, ou contracter des découverts bancaires, consentir toute hypothèque, gage, nantissement, ou de manière générale toute sûreté et actes ayant le même effet ;
  - conclure des baux, des contrats de location, des renouvellements de bail, des cessions de bail, des cautions, des mandats de location, des protocoles, d'une manière générale tout engagement reçu relatif au patrimoine immobilier détenu directement ou indirectement par les Entités ;
  - signer des contrats de prestation, des conventions d'honoraires, des garanties, des engagements de travaux, et d'une manière générale tout engagement donné relatif au patrimoine immobilier ;
  - effectuer toute démarche, faire toute déclaration ou représentation, certifier conforme et signer tout document au nom et pour le compte de la Société à l'occasion de la représentation des Entités ;
- (k) assurer la vie sociale des diverses Entités, et notamment, (i) participer et représenter la Société à toute assemblée générale ordinaire ou extraordinaire ou toute assemblée spéciale d'actionnaires ou de porteurs de titres (en ce compris les décisions prises par actes sous-seing privé), à toute réunion de Conseil ou de Comité d'une Entité et (ii) prendre toute autre décision émanant de la Société agissant en tant que Président ou associé unique ou gérant ou société de gestion d'une Entité ; à cet effet et dans ce cadre, signer tout contrat et tout amendement s'y rapportant, acte, certificat, lettre, déclaration, ordre de mouvement, bulletin de souscription, feuille de présence et procès-verbal ; effectuer toute notification ou formalité légale ou réglementaire ;



- (l) accepter d'assurer au nom de la Société, toute fonction au sein d'un organe social d'une société en portefeuille au sein de laquelle l'une des Entités est investie, et agir, dans le cadre de ces fonctions, en tant que représentant permanent de la Société ;
- (m) assurer un pilotage de la vie des actifs de l'activité d'actifs réels (prendre tout engagement, signer tout contrat et tout amendement s'y rapportant, acte, certificat, lettre, déclaration, ordre de mouvement, bulletins de souscription, feuille de présence et procès-verbal ; formuler toute affirmation ou déclaration, participer à toute assemblée générale ordinaire ou extraordinaire ou assemblée spéciale d'actionnaires ou de porteurs de titre, et généralement, exécuter tout autre accord auxquels une quelconque des Entités serait partie) ; et
- (n) plus généralement, aux effets ci-dessus, accomplir ou établir tout acte, certificat, pièce ou document nécessaires, formuler toute déclaration ou représentation, souscrire tout engagement, élire domicile et, en général, faire le nécessaire au nom et pour le compte de la Société dans le cadre de la gestion courante et de l'exploitation des actifs gérés de l'activité d'actifs réels, en ce compris, procéder à tout ordre de virement de fonds, le tout en conformité avec les textes législatifs et réglementaires en vigueur et les termes et conditions applicables aux Entités.

**Prend acte** que Monsieur Jérôme Grumler a par avance déclaré accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et a précisé n'être frappé d'aucune incompatibilité, ni interdiction l'empêchant d'exercer ces fonctions.

#### **DEUXIEME DECISION**

*(Pouvoirs pour formalités légales)*

Le Président **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

\*       \*

\*

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le Président.

**Henri Marcoux, Président**

